

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 14 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 4 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAI, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, Grégory POITOU, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne ROUET, Jean-Pierre LLAU, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Patrick BOUYER, Dominique PRIVAT, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 20

L'ordre du jour est le suivant :

1° - **Procès-Verbal de la dernière séance du 25 février 2026**

2° - **Compte rendu des dernières décisions prises par le maire agissant en vertu de délégations du conseil municipal**

3° - **Délibérations**

3-1 Affaires budgétaires, économiques et financières

15-2026 Approbation du compte financier unique 2025

16-2026 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 - Budget principal

4° - **Questions diverses**

NB : ces questions diverses ne donnent pas lieu à la prise de délibérations au sens juridique du terme. Elles consistent en des communications, informations, etc.

1° - **PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026**

Le procès-verbal de la dernière séance du 25 février 2026 ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2° - **COMPTE RENDU DES DERNIÈRES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE AGISSANT EN VERTU DE DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte des dernières décisions de madame le maire agissant par délégations de l'assemblée délibérante.

2.1 Délégation n° 4 : "Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

2.1.1 Décision n° 2026-17-1.1.19 du 17 février 2026 portant signature d'une convention pour le contrôle et l'entretien des équipements de Défense Extérieur Contre l'Incendie de la commune avec la RESE de SAINTES (17119), le montant de la rémunération HT est de 69,17 € par an et par poteau incendie (soit pour 2026 la somme de 11 023,66 € HT pour 158 appareils répertoriés) et de 55,82 € HT par points d'eau naturels et artificiels (soit pour 2026 la somme de 167,46 € pour 3 points d'eau répertoriés). La périodicité des contrôles est fixée à deux ans et le prix sera réactualisé tous les ans par le comité syndical d'Eau 17 pour l'année suivante.

2.1.2 Décision n° 2026-19-1.1.19 du 3 mars 2026 portant signature d'une convention pour le remboursement pour les travaux d'éclairage public "Modernisation éclairage public par des Prés Valet (T3 grand espace et zone de

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

convivialité / 9 candélabres multiples)" (Dossier EP337-1274) avec le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de SAINTES (17119), pour un montant de 36 516,20 € remboursable en cinq annuités. La première échéance interviendra le 1^{er} juin 2026 et la dernière le 1^{er} juin 2030.

2.2 Délégation n° 5 : *"Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans"*

2.2.1 Décision n° 2026-18-1.1.19 du 19 février 2026 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'une base de vie de chantier sur une partie du parking dit du Chenal à Boyardville. La surface octroyée est de 692 m², la mise en place s'effectuera à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée prévisionnelle de 21 mois soit jusqu'au 1^{er} décembre 2027.

2.3 Délégation n° 15 : *"Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code"*.

¹ En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption défini par le code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci. Suivant l'article L 2121-7 du même code, « le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre ». Il en résulte que le maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et des décisions de préemption ou de non préemption à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Dossier	Réf cadastrale	Adresse	Nom du/des vendeurs	Prix de cession	Date renonciation
17 337 26 00012	AB 580	25 place Aliénor d'Aquitaine	JL2M	360 000,00	10/02/2026
17 337 26 00013	DR 37	46 rue de Ponthezière	DROUILLARD née JAGUENEAUD Chantal	260 000,00	10/02/2026
17 337 26 00014	AB 476	217 rue des Quatre Moulins	MARTINOT Jean-Pierre JACQUEOUTON Nicole	511 000,00	29/01/2026
17 337 26 00015	AB 598-1157-1158-1160	46 rue Antoine de Saint-Exupéry	CHASSAIN Danine	131 000,00	10/02/2026
17 337 26 00016	CR 381-384-385-1100-1101-1102-1103-1288	29 impasse des Serins à Chéray	POUMEYRAU Henri CHAMBAUD Ginette	202 000,00	13/02/2026
17 337 26 00017	AB 146-148-149	391 rue de la République	ASSOCIATION TOURISME ET PATRIMOINE	136 278,00	13/02/2026
17 337 26 00018	AL 417-419	Rue Antoine de Saint-Exupéry	SAVINEAU Fabien	140 000,00	13/02/2026
17 337 26 00019	DN 422	3 impasse du Suroit à L'Ileau	GRIVEL Philippe GRIVEL Isabelle	230 000,00	13/02/2026
17 337 26 00020	AN 566-579	74 impasse Pélagie à Chéray	CHAUVINAT Lionel CHAUVINAT Gaëlle	167 000,00	13/02/2026
17 337 26 00021	DI 98-99-100	L'Ormeau	CHAGNAUD Frédéric FORTIN Karine	25 000,00	Demande de préemption du CD le 13/02/2026
17 337 26 00022	DE 436-438	71 rue Nationale à Chéray	CLERMONTHE Jean-Philippe	70 000,00	20/02/2026
17 337 26 00023	EP 608-609-631	205 rue de la Plage à Chaucre	CELETTE Serge PERRIN Marie-Reine	298 000,00	20/02/2026
17 337 26 00024	BR 1720-1721-1723-1725	Rue de la Couarde à Sauzelle	TESSIER Nathalie	83 000,00	20/02/2026

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON
Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

17 337 26 00025	AS 303-304	946 avenue de la Durandière	GUILBAULT Monique	250 020,00	20/02/2026
17 337 26 00026	HI 25-26	Tamarins de la Sandre Sud	POUGET Gilbert POUGET Lysiane	7 000,00	Demande de préemption du CD 17 le 17/02/2026
17 337 26 00027	AM 267	7 rue des Aubépines	MARIOT Ginette	230 000,00	25/02/2026
17 337 26 00028	DS 358	Les Sables-Vignier	BRUN Gilles	1,00	25/02/2026
17 337 26 00029	HR 72-58	62 rue Notre-Dame à Notre-Dame-en-l'Isle	GAIN Danielle	430 000,00	25/02/2026
17 337 26 00030	BC 3	7 route de Saint-Georges à Sauzelle	DOS SANTOS PISSARO Manuel DOS SANTOS PISSARO Maria de Lourdes	320 000,00	27/02/2026
17 337 26 00031	EH 396-400	12 rue Charles Grauss à Domino	CHESNE Guy CHESNE Anne	158 000,00	27/02/2026
17 337 26 00032	EI 114-115	598 rue de l'Océan à Domino	URBANIAK Sylvette GROSLIER Freddy	152 000,00	27/02/2026

Dont acte.

3° - **DÉLIBÉRATIONS**

3-1 Affaires budgétaires, économiques et financières

15-2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Madame le maire

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu la délibération n° 25-2025 du conseil municipal en date du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 41-2025 du conseil municipal en date du 23 juin 2025 portant décision modificative n° 1 du budget principal ;

Vu la délibération n° 65-2025 du conseil municipal en date du 29 septembre 2025 portant décision modificative n° 2 du budget principal ;

Vu la délibération n° 96-2025 du conseil municipal en date du 3 novembre 2025 portant décision modificative n° 3 du budget principal ;

Considérant que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président ; que dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (cf. en ce sens article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales) ;

Qu'ainsi il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum ; qu'une procuration donnée au maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif ;

Après que madame le maire ait quitté la séance,

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur Adrien MAZERAT conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le compte financier unique 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025	
I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 001 893,00	8 357 951,24	12 359 844,24
	Racettes réalisées (1)	B	3 119 395,25	8 635 013,32	11 754 408,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 437 064,39	8 833 640,00	12 270 704,39
	Dépenses réalisées (1)	E	2 709 842,85	8 078 249,02	10 788 091,87
	Restes à réaliser	F	275 087,00	0,00	275 087,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	409 552,40	556 764,30	966 316,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-564 828,61	475 688,76	-99 139,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-155 276,21	1 032 453,06	877 176,85
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-275 087,00	0,00	-275 087,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-430 363,21	1 032 453,06	602 089,85

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON
Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 275 087,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 800,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	31 387,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	106 600,00
21	Immobilisations corporelles (3)	21 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	112 300,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON
Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON
Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 080,00	24 863,77	42,81	31 387,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	449 952,00	317 826,17	70,64	106 600,00
21	Immobilisations corporelles	547 904,00	424 903,88	77,55	21 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	850 648,00	715 855,40	84,15	112 300,00
	Total des opérations d'équipement (2)	980 000,00	724 880,77	73,97	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 886 584,00	2 208 329,99	76,50	271 287,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 880,00	0,00	0,00	3 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	446 800,39	440 192,85	98,52	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	450 680,39	440 192,85	97,67	3 800,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 337 264,39	2 648 522,84	79,36	275 087,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	29 800,00	29 551,74	99,17	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	70 000,00	31 768,27	45,38	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	99 800,00	61 320,01	61,44	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	3 437 064,39	2 709 842,85	78,84	275 087,00
	001 Solde d'exécution négatif reporté	564 828,61			
	Total des dépenses de la section d'investissement	4 001 893,00	2 709 842,85		275 087,00

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) *DF 040 = RF 042*
(5) *DF 041 = RI 041*
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	881 802,00	952 190,64	107,98	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 008 591,00	928 764,07	92,09	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	273 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 163 393,00	1 890 954,71	86,94	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	823 500,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	945 000,00	1 206 672,27	127,69	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	70 000,00	31 768,27	45,38	0,00
	Total des recettes d'ordre en investissement	1 838 500,00	1 238 440,54	67,36	0,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	4 001 893,00	3 119 395,25	77,95	0,00
	001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
	Total des recettes de la section d'investissement	4 001 893,00	3 119 395,25		0,00

- (1) Recettes justifiées non libérées.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Pour mémoire, crédits couverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(4) *DF 040 = RF 042*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 - produit des cessions d'immobilisations -)
(7) *DF 041 = RI 041*
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON
Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 231 346,00	1 922 227,77	163 000,10	2 085 227,87	93,45	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 481 000,00	3 479 028,61	1 113,00	3 480 141,61	99,98	0,00
014	Atténuations de produits	94 810,00	94 116,00	0,00	94 116,00	99,27	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 108 984,00	1 071 883,19	0,00	1 071 883,19	96,65	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 916 140,00	6 567 255,57	164 113,10	6 731 368,67	97,33	0,00
66	Charges financières	138 000,00	109 077,44	21 130,64	130 208,08	94,35	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		7 065 140,00	6 686 333,01	185 243,74	6 871 576,75	97,26	0,00
023	Virement à la section d'investissement	823 500,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	945 000,00	1 206 672,27	0,00	1 206 672,27	127,69	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 768 500,00	1 206 672,27	0,00	1 206 672,27	68,23	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		8 833 640,00	7 893 005,28	185 243,74	8 078 249,02	91,45	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		8 833 640,00	7 893 005,28	185 243,74	8 078 249,02		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

01 - MAIRIE ST GEORGES D OLERON - Principal - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	92 000,00	103 867,16	24 390,00	128 257,16	139,41	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	302 995,00	299 840,14	5 700,00	305 540,14	100,84	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 082 005,00	6 015 628,00	0,00	6 015 628,00	98,91	0,00
74	Dotations et participations	1 737 291,00	1 765 047,55	0,00	1 765 047,55	101,60	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 260,24	107 649,39	1 500,00	109 349,39	99,17	0,00
Total des recettes de gestion des services		8 324 551,24	8 292 232,24	31 590,00	8 323 822,24	99,99	0,00
76	Produits financiers	0,00	31,63	0,00	31,63	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	279 007,71	0,00	279 007,71	27 900,77	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	2 500,00	2 600,00	0,00	2 600,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		8 328 151,24	8 573 871,58	31 590,00	8 605 461,58	103,33	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	29 800,00	29 551,74	0,00	29 551,74	99,17	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		29 800,00	29 551,74	0,00	29 551,74	99,17	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		8 357 951,24	8 603 423,32	31 590,00	8 635 013,32	103,31	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		475 688,76					
Total des recettes de la section de fonctionnement		8 833 640,00	8 603 423,32	31 590,00	8 635 013,32		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = RI 040

- **DE DONNER** acte à madame le maire du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières y étant annexé (cf. document ci-après).



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES ANNEXÉ AU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025**

Ce bilan joint en annexe au compte financier unique de l'exercice 2025 a pour but de permettre à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la commune et d'assurer l'information de la population.

I - ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

1-1 ACQUISITION LIEU-DIT "LE RATEAU" (parcelle EH 246)

Considérant tout l'intérêt s'attachant à l'acquisition de ce terrain situé en zone Nr 100 au plan local d'urbanisme (zone naturelle remarquable, secteur correspondant à la bande des 100 mètres au sens de la loi littorale) aux fins de régularisation de l'emprise de la voirie existante du chemin du Rateau, il a été décidé par délibération n° 58-2024 du 30 septembre 2024 d'acquérir la parcelle EH 246 d'une contenance de 3a et 30ca appartenant aux consorts BEYJARD.

Conditions d'acquisition : 1,00 € symbolique, frais acte en sus à la charge de la commune pour 1 092,00 € (acte authentique administratif du 31 octobre 2024).

1-2 ACQUISITION LIEU-DIT "CHEMIN DE LA PORTE ROUGE" (parcelle CP 536)

Afin de régulariser l'emprise sur le chemin de la Porte Rouge, il a été décidé par délibération n° 59-2024 du 30 septembre 2024 d'acquérir la parcelle CP 536 d'une contenance de 84ca appartenant à Madame BLANCHARD Annie.

Conditions d'acquisitions : 1,00 € symbolique, frais d'actes en sus à la charge de la commune pour 1 116,00 € (acte authentique administratif du 4 février 2025).

1-3 ACQUISITION LIEU-DIT "155 RUE DE LA FONTAINE" (parcelle AB 1124)

Afin de régulariser l'emprise sur la rue de la Fontaine, il a été décidé par délibération n° 20-2025 du 17 mars 2025 d'acquérir la parcelle AB 1124 d'une contenance de 12ca appartenant à Monsieur et Madame QUIDOT.

Conditions d'acquisitions : 1,00 € symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la commune pour 1 092,00 € (acte authentique administratif du 23 mai 2025).

1-4 ACQUISITION LIEU-DIT "LES CORDIERES NORD" (parcelle AE 4) LIEU-DIT "VIGNE DES PRÉS VALET" (parcelle AM 74) LIEU-DIT "TOUCHE BOIS EST" (parcelle YA 32) LIEU-DIT "CROIX MATHELOT" (parcelle YB 80)

Afin de constituer une réserve foncière en zone agricole et d'aménager des abords de la piste cyclable traversant la zone de loisirs des Prés Valet, il a été décidé par délibération n° 38-2025 du 14 avril 2025 d'acquérir les parcelles AE 4 d'une contenance de 12a et 80ca, AM 74 d'une contenance de 19a et 10ca, YA 32 d'une contenance de 4a et 86ca et YB 80 d'une contenance de 13a et 36ca appartenant à Monsieur RENAUDIN Christian.

Conditions d'acquisitions : 1 253,00 €, frais d'actes en sus à la charge de la commune pour 1 092,00 € (acte authentique administratif du 22 mai 2025).

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

1-5 ACQUISITION LIEU-DIT "LES PLANTES" (parcelle ES 76)

Afin de sécuriser les abords de la cale située au bout de la rue de la pointe de Chaucre, il a été décidé par délibération n° 33-2025 du 3 avril 2025 d'acquérir la parcelle ES 76 d'une contenance de 2a et 29ca appartenant aux consorts ATTOU.

Conditions d'acquisitions : 300,00 €, frais d'acte en sus à la charge de la commune pour 1 092,00 € (acte authentique administratif du 23 mai 2025).

1-6 ACQUISITION LIEU-DIT "LES LAUDIÈRES" (parcelles AC 119 et 129)

Considérant tout l'intérêt s'attachant à l'acquisition de ces terrains situés en zone Ue (zone "urbaine" destinée à la réalisation d'installations ou d'équipements publics), il a été décidé par délibération n° 45-2025 du 23 juin 2025 d'acquérir les parcelles AC 119 d'une contenance de 4a et 56ca et AC 129 d'une contenance de 6a et 38ca appartenant aux consorts LAVAUR.

Conditions d'acquisitions : 550,00 €, frais d'acte en sus à la charge de la commune pour 1 092,00 € (acte authentique administratif du 22 juillet 2025).

DATE ACTE NOTARIÉ OU ADMINISTRATIF	CÉDANT	ACQUÉREUR	NATURE DU BIEN	RÉFÉRENCES CADASTRALES LOCALISATION SUPERFICIE	PRIX	N° ET DATE DCM
					FRAIS	
31 octobre 2024	Consorts BEYJARD	Commune	Terrain	EH n°246 Le rateau 3a 30ca	1 € 1092 €	58-2024 du 30/09/2024
4 février 2025	BLANCHARD Annie	Commune	Terrain	CP n°536 Chemin de la porte rouge 84ca	1 € 1116 €	59-2024 du 30/09/2024
23 mai 2025	M. et Mme QUIDOT	Commune	Terrain	AB 1124 155 rue de la fontaine 12ca	1 € 1092 €	20-2025 du 17/03/2025
22 mai 2025	RENAUDIN Christian	Commune	Terrains	AE n°4 Les cordières Nord 12a et 80ca AM 74 Vigne des Prés Valet 19a et 10ca YA 32 Touche bois Est 4a et 86ca YB 80 Croix Mathelot 13a et 36ca	1253 € 1092 €	38-2025 du 14/04/2025
23 mai 2025	Consorts ATTOU	Commune	Terrain	ES 76 Les plantes 2a et 29ca	300 € 1092 €	33-2025 du 03/04/2025
22 juillet 2025	Consorts LAVAUR	Commune	Terrains	AC 119 -129 Les Laudières 10a et 94ca	550 € 1092 €	45-2025 du 23/06/2025

II - CESSIONS IMMOBILIÈRES**2-1 CESSION LIEU-DIT "LA FILASSE" (parcelles CW 71 - 199 - 200(p))**

Afin de satisfaire à la demande de la SAS CELLNEX FRANCE tendant à pouvoir acquérir des parcelles de terrain supportant une antenne relai et d'une superficie de 60 m², il a été décidé par délibération n° 54-2023 du 25 septembre 2023 et n° 94-2024 du 16 décembre 2024 de lui céder ces parcelles.

Conditions de cession : 15 000,00 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur (acte authentique notarié en date du 23 janvier 2025)

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

2-2 CESSION LIEU-DIT "FORÊT DU DOUHET À LA BRÉE-LES-BAINS" (parcelles F 766 - 767)

Afin de satisfaire à la demande du département de la Charente-Maritime tendant à pouvoir acquérir des parcelles de terrain d'une superficie totale de 6 289 m² au motif que la gestion de cet espace en lien direct avec l'exploitation du port de Douhet lui permettrait de proposer une offre alternative de stationnement à terre de navires, cette possibilité constituant une opportunité rare sur leurs ports qui, pour bon nombre d'entre eux, ne disposent pas de foncier disponible à proximité, il a été décidé par délibération n° 53-2023 du 25 septembre 2023 de lui céder ces parcelles.

Conditions de cession : 185 000 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur (acte authentique notarié en date du 5 mai 2025).

2-3 CESSION LIEU-DIT "LE GRAND PRÉ" (parcelle AM 392)

Afin de satisfaire à la demande de Monsieur D'AÏETTI Fabien et Madame SIMMONET Alison tendant à pouvoir acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 183 m² en vue d'une construction, il a été décidé par délibération n° 60-2024 du 30 septembre 2024 de lui céder cette parcelle.

Conditions de cession : 68 000 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur (acte authentique notarié en date du 8 août 2025)

2-4 CESSION LIEU-DIT "LES FIGERASSES" (parcelle DT 176)

Afin de satisfaire à la demande de Messieurs LESTRADE Gilles et BOBOT Éric tendant à pouvoir acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 199 m² dont ils sont riverains et dont la configuration la rend isolément inconstructible, il a été décidé par délibération n° 70-2025 du 29 septembre 2025 de leur céder cette parcelle.

Conditions de cession : 6 300 €, frais d'actes en sus à la charge des acquéreurs (actes authentiques administratifs en date du 25 novembre 2025).

DATE ACTE NOTARIÉ OU ADMINISTRATIF	CÉDANT	ACQUÉREUR	NATURE DU BIEN	RÉFÉRENCES CADASTRALES LOCALISATION SUPERFICIE	PRIX	N° ET DATE DCM
23 janvier 2025	Commune	SAS CELLNEX FRANCE	Terrain	CW 71 - 199 - 200(p) La Filasse 60 m ²	15 000 €	54-2023 du 25/09/2026 94-2024 du 16/12/2024
5 mai 2025	Commune	Département de la Charente-Maritime	Terrain	F 766-767 Forêt du Douhet 6 289 m ²	185 000 €	53-2023 du 25/09/2023
8 août 2025	Commune	M. D'AÏETI Fabien et Mme SIMMONET Alison	Terrain	AM 392 Le Grand Pré 183 m ²	68 000 €	60-2024 du 30/09/2024
25 novembre 2025	Commune	LESTRADE Gilles et BOBOT Éric	Terrain	DT 176 Les Figerasses 199 m ²	6 300 €	70-2025 du 29/09/2025

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Séance du conseil municipal du 11 mars 2026

16-2026 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame le maire

Après avoir entendu le compte financier unique du Budget Principal de l'exercice 2025 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de **1 032 453,06 €**,

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 17 voix pour, 1 voix contre (Yannick MORANDEAU au nom et pour le compte de Éric PROUST duquel il a reçu procuration) et deux abstentions (Yannick MORANDEAU en son nom propre et Marie-Anne ROUET) :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du Budget Principal comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	475 688,76
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	556 764,30
DÉFICIT
A) EXCÉDENT TOTAL AU 31/12/2025	1 032 453,06
Affectation obligatoire
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	430 363,21
Solde disponible	602 089,85
affecté comme suit :
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	602 089,85
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
B) DÉFICIT AU 31/12/2025	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2026
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

4° Questions diverses

NB : ces questions diverses ne donnent pas lieu à la prise de délibérations au sens juridique du terme. Elles consistent en des communications, informations, etc.

4-1 Vente de l'immeuble de l'association "Tourisme et Patrimoine"

Yannick MORANDEAU, conseiller municipal, informe l'assemblée de la vente de l'immeuble de l'association "Tourisme et Patrimoine" sis rue de la République, et précise que le produit de cette cession sera versé à parts égales à l'institut Bergonié (centre de lutte contre le cancer) de BORDEAUX et une association de chien guides d'aveugles.

4-2 **Concours des villes et villages fleuris**

Madame le maire indique à l'assemblée que la commune a participé le 24 février dernier à MARMANDE à la cérémonie officielle de remise des prix du concours des villes et villages fleuris et qu'à cette occasion, elle s'est vu décerner une 3^{ème} fleur et recevoir le prix "Plus verte mon école". Ces distinctions viennent ainsi récompenser l'engagement de la collectivité en faveur de l'environnement et de la biodiversité

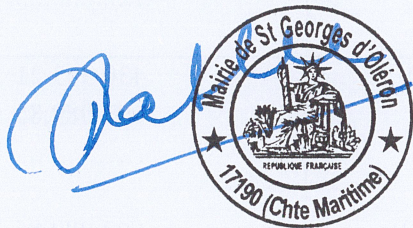
4-3 **Remerciements**

La fin du présent mandat étant proche, madame le maire tient à remercier sincèrement l'ensemble des élus et des agents municipaux pour tout le travail accompli durant cette mandature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance publique du conseil municipal est levée à 15h30.

Conformément à l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance du 11 mars 2026 a été affichée à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune le 13 mars 2026.

La maire,
Dominique RABELLE



Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Mazerat", written over a faint, illegible stamp.